

Les Grangettes
2020

Bulletin municipal - N°20

La mémoire des Tiercelets





Chers Tiercelets,

Il y a quelques mois maintenant, l'épidémie de Covid faisait irruption, bouleversant nos vies et nous plongeant dans l'incertitude.

Ce fut une année particulière qui nous a confrontés à une épreuve sans précédent.

Je tenais à commencer cet édito en vous remerciant sincèrement d'avoir eu et d'avoir toujours un comportement irréprochable dans le quotidien.

Merci aussi à celles et ceux qui spontanément sont venus me voir pour proposer leurs services, pour faire des masques, pour aider les personnes les plus en difficultés.

Cet élan de générosité et de solidarité fut exemplaire et tellement appréciable.

Merci à vous.

De confinement total en déconfinement partiel, notre quotidien a changé !

Chacun hésite à aller vers l'autre.

La Mairie, espace qui vous est dédié, lieu d'échange et d'information a fermé pour des raisons sanitaires et pour éviter toute propagation du virus.

Nous n'avons pu organiser les feux de la Saint Jean. Les différents repas, pour les anciens, la fête des mères, n'ont pu avoir lieu. Le Noël des enfants, la cérémonie des voeux ont été supprimés.

Les commémorations du 8 mai et du 11 novembre ont été maintenues mais avec seulement 6 personnes !

Cette convivialité qui m'est chère n'a pu s'exprimer convenablement !

Néanmoins l'espoir de jours meilleurs semble se profiler, même si l'on se doit de rester prudent, cela nous permettrait alors de retrouver notre liberté de mouvement.

Nous nous devons de rester optimistes et d'avoir confiance en notre avenir commun.

La commune a fait au mieux pour aller de l'avant, elle a géré les affaires communément appeler « courantes » et a particulièrement oeuvré pour que le projet de réfection du clocher puisse tout de même se faire. Les travaux effectués permettent aujourd'hui d'avoir un ensemble cohérent de réfection quasi-totale de l'église.

En effet, la reprise des toitures et des vitraux, le nettoyage des murs par aérogommage, font que l'on a un ensemble qui devrait résister un certain nombre de décennies !

Le coq aussi a été changé ! Ne faut-il pas y voir un signe...la fin de cette période 2020 et le départ d'une nouvelle ère plus sereine !

Mais 2020 c'est aussi des élections municipales.

Merci à vous de m'avoir renouvelé votre confiance. Depuis 2001, j'ai toujours été accompagné dans ces différents mandats par des équipes soudées, compétentes et efficaces dont le seul objectif était de travailler dans l'intérêt de tous les Tiercelets. Nul doute que cette nouvelle équipe saura avec la même énergie continuer dans ce noble objectif.

Pour finir, mes pensées vont à ceux qui ont perdu un proche, ceux qui ont été gravement touchés par la maladie et à ceux que le confinement condamne à la solitude.

Puisse cette année 2021, vous apporter le réconfort nécessaire pour surmonter ces mauvais moments.

Malgré les contraintes qui nous empêchent de nous réunir comme nous le voudrions et dans le respect des gestes qui seuls peuvent éloigner le risque d'un nouveau confinement, je vous adresse, à toutes et tous, mes voeux les plus sincères de santé et de bonheur.

Amicalement
Didier Hernandez

Le Conseil Municipal

Le conseil municipal est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de la commune. Les conseillers municipaux, élus pour 6 ans, élisent en leur sein le maire, qui prépare et exécute les délibérations et des adjoints qui sont chargés d'assumer des fonctions que le maire leur confie, et éventuellement de le suppléer en cas d'empêchement (dans l'ordre de nomination). Ils exercent leurs responsabilités dans un domaine spécifique, en rapport avec leurs compétences et leurs motivations.

Toutes les grandes décisions d'intérêts locaux sont soumises à l'approbation du conseil municipal.

Ce sont les élus, représentant les habitants de la commune, qui présentent les dossiers, participent aux débats et votent les délibérations.

La loi impose que le conseil municipal se réunisse au minimum une fois par trimestre. Le conseil municipal de notre commune se réunit 7 à 8 fois par an. Les séances du conseil municipal sont publiques, avec une présence limitée à trois personnes au maximum en raison de la crise sanitaire, et ont lieu dans la salle communale.

Votre Conseil Municipal

Didier
HERNANDEZ
Maire

Marie-Noëlle
DUFFAIT
Adjointe

Vincent
BOUHELIER
Adjoint

Véronique
BARTHET
FAVART
Adjointe

Joël
ANDRÉ
Conseiller

Christian
BILLOD-MOREL
Conseiller

Maud
FARNY
Conseillère

Patrice
GIRARDET
Conseiller

Jean-
François
LONCHAMPT
Conseiller

François
NETILLARD
Conseiller

Thierry
SIMONIN
Conseiller



Les Commissions

Chaque membre du conseil municipal fait partie de plusieurs commissions qui sont chargées d'examiner des questions soumises au conseil.

Répartition des membres du Conseil Municipal au sein des commissions municipales

	D. HERNANDEZ	M.-N. DUFFAIT	V. BOUHELIER	V. BARTHET-FAVART	J. ANDRÉ	C. BILLOD-MOREL	M. FARNY	P. GIRARDET	J-F. LONCHAMPT	F. NETILLARD	T. SIMONIN
Voirie, plage, resp. de l'agent d'entretien	●		●			●					
Urbanisme	●	●	●	●						●	
Bâtiments publics, cimetière	●	●		●				●			
Eau		●	●	●		●					
Bois, gestion de la forêt			●			●					
Information, communication		●							●		
Environnement, embellissement, cadre de vie		●		●		●	●				
Budget, finances	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
CCAS	●	●		●		●			●		
Ouverture des plis, appels d'offres, MAPA	●	●	S			S		●		●	
Groupement scolaire, conseil d'école	●	S	S				●				●
CCID*		S	S	●	●	●	●	●	●	S	S
Commission plage	●	●	●	●		●		●	●		●
Commission contrôle listes électorales*									●		

* CCID : Commission Communal des Impôts Directs (commissaires suppléants ne faisant pas partie du Conseil Municipal : Marie-Noëlle VICERIAL et Philippe JACQUEMET.

* Commission de contrôle des listes électorales : Marie-Thérèse DHOUTAUT et Bernard TREAND.

S = Suppléant

La Communauté de Communes des Lacs et des Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD)

Le bureau, constitué d'un président, de 10 vice-présidents et de 9 membres, donne les orientations stratégiques de la collectivité et retient les dossiers qui seront présentés pour délibération au conseil communautaire.

Didier Hernandez fait partie du bureau (1^{er} membre) et du conseil communautaire.
Marie-Noëlle Duffait est déléguée suppléante du conseil communautaire.

Les commissions

Dix commissions travaillent selon des thématiques précises à l'avancée des projets. Ces commissions sont composées d'élus des communes membres. Elles examinent les dossiers et émettent des propositions d'actions qui sont ensuite soumises au bureau. Les vice-présidents gèrent chacun une commission dédiée à une compétence de la communauté de communes.

Répartition des membres du Conseil Municipal au sein des commissions intercommunales	D.HERNANDEZ	M.-N. DUFFAIT	V. BOUHELIER	V. BARTHET -FAVART	M. FARNY	J.-F. LONCHAMPT	F. NETILLARD
Assainissement, eau potable, Sage, Gemapi <i>(Président : Claude LIETA)</i>		●					
Culture, pôle associatif, communication <i>(Président : Brigitte PRÉTRE)</i>							
Économie, agriculture, sone d'activités <i>(Président : Didier MINNITI)</i>			●				
École, jeunesse <i>(Président : Dominique BONNET)</i>					●		
Déchets <i>(Président : Claude GINDRE)</i>				●			
Nordique, VTT, pédestre <i>(Président : Eric PENSES)</i>						●	
Finances, administration générale <i>(Président : Denis POIX-DAUDE)</i>							●
Bâtiments, patrimoine, transition énergétique <i>(Président : Jean-Marie POURCELOT)</i>	●						
Santé, SCOT, aménagement du territoire <i>(Président : Jean-Yves BOUVERET)</i>		●					
Tourisme <i>(Président : Sébastien POPULAIRE)</i>	●						

Les syndicats

La commune fait partie également de **quatre syndicats** qui gèrent chacun un domaine particulier.

**SYNDICAT
du GROUPEMENT
SCOLAIRE**

Titulaires : Didier HERNANDEZ
Thierry SIMONIN, Maud FARNY
Suppléants : Vincent BOUHELIER
Marie-Noëlle DUFFAIT

GESTION DE L'ÉCOLE
INTERCOMMUNALE

**SYNDICAT
des EAUX des TAREAUX**

Titulaires : Didier HERNANDEZ
Marie-Noëlle DUFFAIT, Joël ANDRÉ
Suppléants : Patrice GIRARDET,
Jean-François LONCHAMP

PRODUCTION ET ALIMENTATION
DU RÉSERVOIR PRINCIPAL
DE CHAQUE COMMUNE

(La Plaine, St-Pont, Malpas,
Les Rangottes)

**SYNDICAT
ÉLECTRICITÉ**

Titulaire : Christian BILLOD-MOREL
Suppléant : Vincent BOUHELIER

GESTION
DES INVESTISSEMENTS
POUR LA DISTRIBUTION
ÉLECTRIQUE

**SYNDICAT
DE TRANSPORT
RIVE GAUCHE**

Titulaire : Marie-Noëlle DUFFAIT
Suppléant : Didier HERNANDEZ

LIAISON ENTRE LES COMMUNES
DE LA RIVE GAUCHE DU DOUBS
ET PONTARLIER

(services de transport à la demande)

Compte administratif de la Commune

Le compte administratif 2020 mentionne les dépenses et les recettes effectivement réalisées. Ce document n'est pas définitif et n'a pas fait l'objet d'un vote du Conseil Municipal. (Chiffres donnés en €).



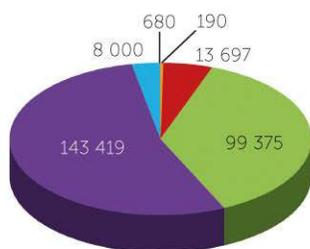
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement restent stables d'une année à l'autre, avec toujours des postes importants comme l'énergie, l'entretien de voirie et le déneigement, les assurances, les frais de personnel et d'élu, le taxes foncières... La participation au syndicat scolaire de Oye et Pallet s'élève à 16 560 €.



Les recettes de fonctionnement

Les recettes liées à la taxe d'habitation et la taxe foncière s'élèvent à 88 000 € soit une baisse suite à la demande de la commune de baisser les valeurs locatives des habitations. Les dotations de l'Etat sont stables pour 2020 par rapport à l'an dernier. L'excédent du budget Bois vient abonder le budget communal pour 20 000 €. Les autres recettes sont liées aux loyers, locations de terres, des terrains de Port Titi notamment.



Les dépenses d'investissement

La principale dépense d'investissement est la restauration du clocher de l'église (83 316 €). D'autres travaux ont été réalisés, notamment dans le logement communal 13 900 € ont été consacrés au remboursement des emprunts en cours.

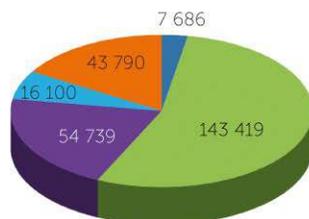
Des opérations comptables (patrimoniales) sont venues « gonflées » le budget d'investissement mais s'équilibrent (inscrites en recettes et en dépenses).



Les recettes d'investissement

Pour faire face à la dépense du clocher de l'Eglise, la commune a contracté 2 prêts (un de 30 000 € sur 20 ans et un prêt relais de 13 000 € correspondant au montant de la TVA), et a obtenu des subventions.

Les Taxes d'aménagement sont une recette importante pour 2020 (54 739 €) et les années à venir puisqu'elles sont calculées sur toutes les nouvelles constructions.



Compte Administratif de l'Eau

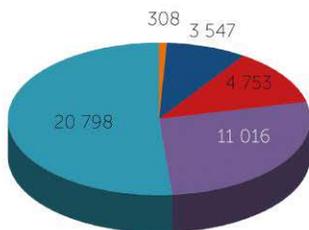
Le compte administratif 2020 mentionne les dépenses et les recettes effectivement réalisées. Ce document n'est pas définitif et n'a pas fait l'objet d'un vote du Conseil Municipal. (Chiffres donnés en €).

Les dépenses de fonctionnement

En 2020, les frais de réparation de fuites et de nettoyage des réservoirs se sont élevés à 2 385 €, ce qui représente 6 % des frais de fonctionnement.

La participation au Syndicat des eaux des Tareaux qui correspond au remboursement d'emprunt de l'usine de traitement et à l'achat d'eau se monte à 20 798 €.

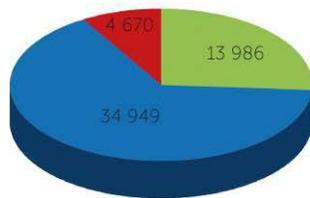
Les autres dépenses correspondent à des analyses d'eau et à la redevance pollution domestique versée à l'Agence de l'Eau.



Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement d'eau se détaillent en vente d'eau (16 822 €), parts fixes (12 031 €) et redevance pour pollution domestique (3 996 €).

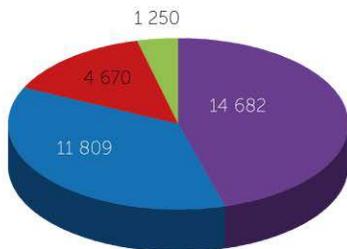
La commune facture également la somme de 700 € pour toutes les nouvelles constructions qui se raccordent au réseau d'eau potable communal (3 nouveaux raccordements en 2020).



Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2020 correspondent au remboursement du capital de l'emprunt (1 250 €) et à des travaux.

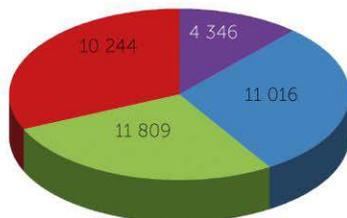
Cette année, la commune a réglé le diagnostic de son réseau d'eau (12 900 €) et l'achat de nouveaux compteurs.



Les recettes d'investissement

La commune a perçu 10 244 € de subventions liées au diagnostic du réseau et au système de télégestion installé en 2019.

L'affectation de résultat (11 809 €) correspond au versement de la section de fonctionnement pour abonder celle d'investissement et ainsi combler le déficit de 2019.



Notre Forêt...

En remplacement de M. Haffner, parti à la retraite, nous accueillons **M. Antoine Couette, nouveau technicien forestier à l'Office National des Forêts** sur le triage de La Planée. M. Couette a pris ses fonctions au début du mois de septembre 2020.

Diplômé d'un BTS Gestion Forestière, il a également obtenu une Licence Conseiller Forestier et un Master en Agrosciences-Environnement-Territoire-Paysage-Forêt.

Il a **en charge la gestion des forêts de Les Grangettes, Saint-Point Lac, Malpas, La Planée et Sainte-Colombe.**

Il prend ses fonctions dans un contexte particulier avec une crise sanitaire européenne qui dure depuis 3 ans, en lien avec les années de sécheresse consécutives.

Le phénomène est accentué par les attaques de scolytes (appelés aussi bostryches) et une mortalité importante des arbres est observée dans de nombreux pays : 30 à 50 millions de m³ en République Tchèque, 160 millions de m³ en Allemagne, 7 millions de m³ en France, etc...



La commune de Les Grangettes n'est pas exempte de ces observations. En 2020, 810 m³ de chablis ont été récoltés sur les 174 ha de la commune et des centaines de m³ de petits bois secs restent encore sur les parcelles, faute de débouchés. **Les marchés sont complètement saturés et les prix du bois se sont effondrés.** La seule solution pour désengorger le marché et stabiliser le prix des bois actuellement est de freiner au maximum la vente de bois vert malgré la demande des scieries pour avoir du bois frais afin de satisfaire les commandes issues du secteur du bâtiment.

Enfin, pour sauver les arbres, il serait nécessaire d'avoir de la pluie en espérant qu'il ne soit pas déjà trop tard pour eux...

COMPTE ADMINISTRATIF BOIS 2020

Le compte administratif 2020 mentionne les dépenses et recettes effectivement réalisées. Ce document n'est pas définitif et n'a pas fait l'objet d'un vote du conseil municipal. (Chiffres donnés en €).



■ Charges à caractère général ■ Virement au budget général

Les dépenses de fonctionnement

En 2020, la parcelle 9 a été exploitée pour 106 m³ de feuillus et 435 m³ de résineux.

Les bucherons ont également coupés 803 m³ de chablis et 327 m³ dans la parcelle 17.

Les frais ONF s'élèvent à 4 972 €. Le virement du budget bois au budget général s'élève pour 2020 à 20 000 €.

Les recettes de fonctionnement

La commune a encaissé, en 2020, les ventes de la parcelle 4 (23 524 €) à la scierie Laresche et de la parcelle 9 pour les feuillus et les résineux (39 797 €).

La vente des chablis s'est montée à 29 854 € et la vente entre habitants de janvier 2020 à 5 646 €.



■ Produits des services ■ Excédent années antérieures

Le Clocher de l'Église

Symbole incontournable de notre village,
le temps qui passe ne l'a pas épargné...

Comme vous l'avez constaté, une entreprise était à son chevet afin de redonner à sa toiture son rôle et son éclat, mais de tout cela, nous vous en reparlerons plus longuement dans notre prochaine édition.

En attendant, afin d'aiguiser votre curiosité, nous vous offrons ce qui suit :

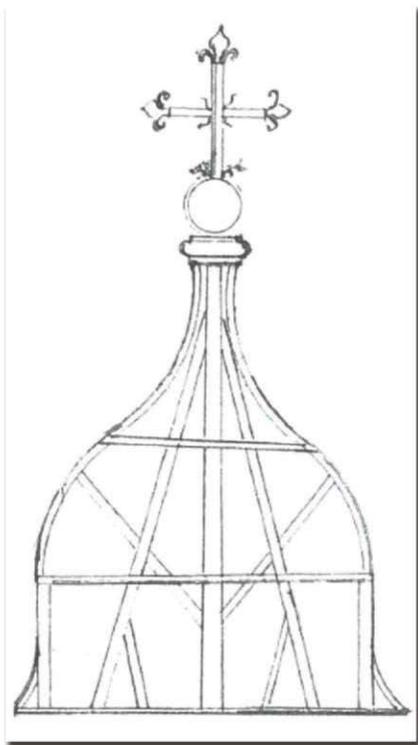
Transcription des instructions des Echevins de Les Grangettes au Sieur Charlet, entrepreneur pour la réalisation de la charpente du clocher de Les Grangettes le 13 août 1776

« Nous échevins Rousseau, C.Michel Lejeune et habitants des Grangettes avons convenu avec le sieur Charlet, entrepreneur de l'église des Grangettes, que le rehaussement du clocher ou dôme porté ici aboutir sans déroger au choix du plan donné par l'architecte Dèz de Salins. Nous lui avons promis la somme de 50 livres. Ledit Charlet doit fournir les tuiles les haussements et le fer blanc qui soit bien posé d'un pied du Roy.

La pose et les clous soient faits au frais de Charlet. Ledit Charlet doit fournir les clous qu'il faudra. La communauté se charge de monter les cinq cent tuiles pour couvrir le clocher suivant les plans et devis.

Fait aux Grangettes le treize du mois d'août mille sept cent soixante et seize
Del Alexandre Barthelet »

« Reçu le montant de la somme de cinquante livres de la communauté des Grangettes auxdits Grangette ce quatorze septembre 1776. Charlet »



Plan de la charpente
édifiée en 1777

Avec nos remerciements à Rémy Gindre.

Comme beaucoup d'associations, nous avons dû fermer notre club le mardi 17 mars 2020, pour les raisons que vous connaissez tous ; la mort dans l'âme, chacun a dû rester chez soi. Que les journées sont longues sans pouvoir se réunir pour « taper le carton », partager un goûter, un repas dans ce lieu qu'est la salle polyvalente de Les Grangettes où ensemble nous passons d'agréables moments. Mais j'espère que ce n'est que partie remise.

En ce début d'année **avec 33 participants et les maires de nos deux communes, nous avons fêté la fameuse galette des rois qui couronna d'heureux élus.**

En janvier, février certains d'entre nous ont représenté notre club dans **plusieurs concours de tarots avec quelques bons résultats.**

Mais les regrets sont nombreux car cette saison a été très sérieusement écourtée. Je pense particulièrement à cette journée inter-clubs que nous organisons traditionnellement chez Benjamin courant août, journée appréciée par tous les adhérents des clubs alentours et qui n'a pu avoir lieu.



Début décembre, nous avons eu **la tristesse de perdre notre doyen des Grangettes, Jacques Barthet.** C'était un de nos fidèles adhérents, qui appréciait particulièrement nos réunions festives qu'il animait parfois avec son accordéon. Nos pensées accompagnent son épouse et sa famille endeuillées.

En attendant de pouvoir vous avertir de la réouverture du club, prenez soin de vous et à bientôt j'espère.

A vous tous et toutes, je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une bonne santé.

Avec mes meilleurs vœux, que l'An nouveau vous apporte beaucoup de sérénité et la joie retrouvée.

Jean-Louis Rousseau

Le Club Rando

Nous avons tous vécu une année très particulière et pour les 20 ans du club on s'en souviendra longtemps !

Alors que par force, nos grands espaces de détente ont été désertés pendant plusieurs semaines, la nature a pu elle, reprendre ses droits et profiter du calme.

Notre liberté a été aussi mise entre parenthèses et privée de belles randos.

La liste des sorties de cette année a été raccourcie mais nous avons pu faire :

- Une **sortie raquettes en nocturne sans neige** au mois de Janvier, avec repas à La Grangette au Mont d'Or.

- Une **autre sortie raquettes** à La Gentille Vieille avec repas tiré du sac au chalet du CAF, au-dessus de Mouthe.

- Une **semaine à Samoëns** dans un grand et beau chalet où nous avons découvert cette magnifique région et fait de belles randos.

- Une **sortie au Meix Musy** au-dessus de Morteau.

- Une journée plus studieuse où nous avons **appris à réaliser les premiers gestes secours** grâce à notre infirmière et notre pompier attirés, suivis d'une course d'orientation dans la forêt des Grangettes.

- Une **journée plus festive** au cours de laquelle nous avons fait un méchoui chez Benjamin.





L'année n'a pas pu se terminer comme à l'accoutumée par notre assemblée générale suivie d'un repas et projection des photos réalisées lors de nos sorties.

En espérant que l'année 2021 sera meilleure et qu'elle nous permettra de revivre à nouveau ces beaux moments de découverte, de liberté, d'évasion, d'amitié et de convivialité qui nous ont tant manqués cette année !

Rendez-vous pour notre prochaine sortie au mois de Janvier, si tout va bien.

Sylvie et Didier Hernandez
Bonnes fêtes à tous !

Le Club «Gym Loisirs»

En septembre 2019, nous étions une petite **vingtaine de participantes bien motivées à suivre fidèlement les séances de gymnastique d'entretien** animées par notre coach Yannick. Mais l'année 2020 nous réservait bien de mauvaises surprises en particulier la première mesure de confinement qui obligea la **cessation de tout rassemblement et toute activité physique en groupe**.

Ainsi, dès le mois de mars la salle polyvalente mise gracieusement à notre disposition par la mairie a été fermée. Nous n'avons repris qu'une ou deux séances en juin. En septembre, nous avons mis en place le protocole exigé par la mairie :

Gel hydroalcoolique, masques à disposition, tapis espacés de 2 mètres... et les rencontres ont pu reprendre. **Le temps a été favorable pour nous permettre de nous retrouver sur le terrain vers chez Benjamin** pour quelques séances. Pouvoir se retrouver régulièrement... on y croyait !

Mais c'était sans compter sur le deuxième confinement qui nous a obligées de nouveau à rester chez soi.

Comme la plupart des clubs outre l'activité qui nous convient, c'est aussi la rencontre et la convivialité qui est importante pour chacun et chacune d'entre nous et on espère retrouver cela bientôt !



Le comité de Gym-Loisirs

La course d'orientation

L'Aventure à Les Grangettes...

Que vous soyez à la recherche d'un frisson d'aventure, d'une envie de partager ce frisson avec vos enfants, vos petits-enfants...

Que vous cherchiez un but pour une promenade détente ou sportive...

Que vous ayez envie de découvrir une partie cachée du village...

Que vous ayez des jambes de très jeunes années ou d'un âge déjà certain...

Pourquoi ne pas tenter le parcours d'une course d'orientation ???

Il a été créé par un stagiaire animateur au Centre Permanent de Loisirs et Découverte ... Il s'agissait au départ d'une animation proposée aux enfants et adultes venant en classe découverte ou en vacances.

Le projet présenté a reçu l'aval de la commune qui a participé aux frais de mise en place. Depuis, **la course d'orientation est ouverte à toutes et tous.**

Alors prêts ? Rendez-vous pour le départ sous le préau dans la cour de la mairie. Là, sur votre gauche se trouvent les clés de votre aventure...

Ce sont deux dépliants à l'intérieur desquels vous seront présentés, sous forme de cartes, les parcours à réaliser... Soyez observateurs pour trouver la bonne piste et surtout n'oubliez pas de prendre avec vos dépliants, les petits folios blancs qui correspondent aux livrets de pointage, preuves irréfutables de votre aventure !

3 Illustrations
Première borne à trouver
Une fois arrivée à la borne, vous devez pointer votre carte de contrôle qui validera votre passage.
Lieu où se situe la borne par rapport à l'élément principal !

Point de départ et d'arrivée
1^{ère} borne de pointage à trouver

PRÉSENTATION
Dans un paysage de pré-forest caractéristique du Haut-Doubs et du massif jurassien, cet espace est dédié au pâturage des troupeaux, à l'exploitation forestière et à la faune sauvage. Sous forme ludique, pédagogique et sportive, le parcours permet la pratique de l'orientation sous forme:
• d'un parcours avec des bornes de pointage.
Le parcours est disponible:
• Office de tourisme
• Mairie des Grangettes

Parcours d'orientation aux Grangettes Niveau Facile
Mairie des Grangettes

Le premier vous guide sur le parcours d'un niveau facile... Très accessible pour les petites jambes et d'une durée très gérable, il vous emmène de la borne 1 à la borne 10.

Le second parcours, d'un niveau moyen, plus long et plus « sauvage », vous fera découvrir les bornes de 10 à 20.

Alors, n'oubliez pas de quoi vous désaltérer, pensez au goûter, chaussez les baskets et à vous le monde de l'aventure !

La Base Nautique



Les Foulques 2020

La Covid 19 nous a obligés à repousser au 1^{er} juin l'ouverture de la base et de ses deux clubs, ce qui nous a permis de préparer et mettre les locaux en ordre pour début juillet..

En lien avec la mairie (qui a d'ailleurs soutenu efficacement la notion de plage dynamique), les fédérations, la Préfecture, la Communauté de Communes, les clubs ont pu élaborer et mettre en place le protocole d'ouverture et le plan de cheminement du public sur la base. Les achats nécessaires (masques, gel hydroalcoolique, virucide EN144476, plexiglas...), les différents affichages et le marquage pour la distanciation ont été réalisés en temps et en heure.

Cette saison s'est traduite par **une perte sèche des groupes constitués qui, chaque année, rythmaient la vie de la base de mai à septembre**. Les locations et les stages individuels ayant bien fonctionné, nous **avons été dans l'obligation de rappeler du personnel et des bénévoles afin de procurer des prestations de qualité** sans impacter nos investissements 2021 pour les licenciés et les touristes.



La Base Nautique

Afin de maintenir et d'améliorer notre démarche de qualité des années précédentes, nous avons proposé **des nouveautés matérielles** telles que paddle double, paddle enfant, nouveaux catamarans et autres divers équipements...

Marion Aubert a encadré les mercredis et samedis après-midi, la voile, l'école de sport en planche et de laser bug (pour les plus jeunes). Nous ferons un point en fin de saison afin d'améliorer ce projet pour 2021.

Nous avons pu **poursuivre l'accueil de personnes porteuses de handicap** par le biais d'associations comme Elan (avec laquelle le Club de voile a signé une convention de partenariat) et Apach Evasion.

A signaler qu'un projet, en cours de finalisation, est d'**embaucher notre cheffe de base actuelle en CDI** afin de poursuivre la continuité des prestations, l'ouverture de la base et la communication toute l'année.

Enfin, au niveau du confort nous avons remplacé le plancher extérieur de la base par un pavage posé par le Centre Educatif de Mignovillard.

Pour l'année 2021, le Club de voile sera **à la recherche de personnel pour la buvette** et si des jeunes Tiercelets (majeurs) sont intéressés, ils pourront nous contacter au plus tard au mois de mai.



Le CPI Rive Gauche

Le Centre de Première Intervention Rive Gauche regroupe les Sapeurs
Pompiers Volontaires de 5 communes :

La Planée, Malpas, Les Grangettes, Saint-Point Lac et Vaux et
Chantegrue. La caserne se situe à Malpas.

L'effectif est de **15 Sapeurs Pompiers** :

Frédéric CANELLE
(Chef de Centre),

Nicolas VANHUYSE
(Adjoint au Chef de Centre),

Joël ANDRÉ
(Président de l'Amicale),

Océane BENJAMIN,

Audrey DEFRASNE,
Jean-François FERRER,
Julien GUENIN,

Françoise JEANNEROD,
(Infirmière Service Santé Secours Médical)

Karen MOURAUX,

Manon MOURAUX,
Pierre OUDOT,

Marion VANHUYSE,
Stéphane VIONNET,
Célestine VOYNNET.

Notre rôle est d'intervenir au plus vite et en premier lieu.

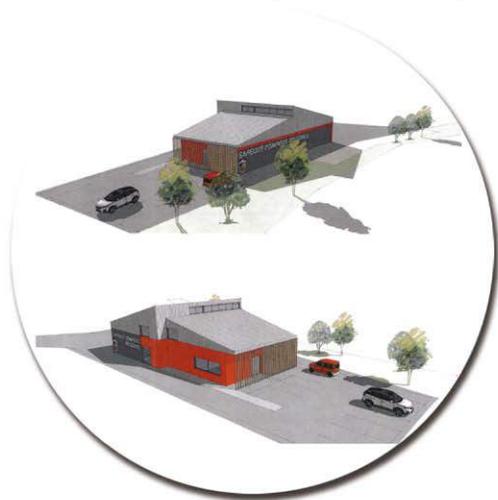
Du 1^{er} Janvier au 30 septembre 2020 nous avons effectué sur l'ensemble
des 5 communes un total de 50 interventions qui se répartissent ainsi :

*32 secours à la personne, 9 incendies, 5 accidents sur voie publique
et 5 opérations diverses.*

Nous allons nous regrouper prochainement avec le CPI La Fuvelle.

Les travaux de la nouvelle caserne ont débuté sur le secteur du Coude,
juste avant Labergement Sainte Marie. Elle devrait être opérationnelle pour le
2^{ème} semestre 2021.

Le CPIR « Les Deux Lacs »
(Centre de Première
Intervention Renforcée)
regroupera donc
les deux CPI actuels
Rive Gauche et La Fuvelle).





Les Sapeurs Pompiers du Doubs recrutent. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter par le biais du Chef de Centre. Une formation adaptée aux plus jeunes existe. Les 11-18 ans peuvent ainsi entamer **une formation diplômante et acquérir des bases** en matière de Secours à la Personne ou d'Incendie au sein des JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers).

Chef de Centre : Cannelle Frédéric 06 76 00 27 46

ou consulter le site du SDIS « [sdis 25.fr](http://sdis25.fr) »

Le CPI Rive Gauche remercie l'ensemble des 5 communes pour son aide et son soutien lors de nos diverses manifestations : prêt de locaux dans certaines de nos manoeuvres mensuelles, l'organisation de la « Sainte Barbe » ou autres événements. Nous tenons à remercier la population de Les Grangettes pour sa participation et son accueil lors de la traditionnelle « Tournée des calendriers » modifiée dans sa forme cette année 2020 en raison de la crise sanitaire. Les Sapeurs Pompiers Rive Gauche souhaitent à tous une Bonne Année 2021 !!

Il était une fois le groupement scolaire...

Il regroupe 4 communes : La Planée, Les grangettes, Malpas et Oye-et-Pallet, pour cette nouvelle année scolaire 2020-2021 l'effectif est de 165 élèves répartis en 7 classes :

NIVEAU	EFFECTIF
Petite et Moyenne section : Mme GROS	25 (15/10)
Petite, Moyenne et Grande section : Mme MONNIER	23 (9/8/6)
Grande section et CP : M. GEGOT	23 (16/7)
CP et CE1 : Mme VUILLAUME, M. RIOT	23 (11/12)
CE1 et CE2 : M. CHAUVIN	25 (9/16)
CE2 et CM1: Mme BONNEL	25 (9/16)
CE2 : M. FAIVRE	23
TOTAL	165

Nouvellement arrivé au poste de Directeur, M. Benoit Chauvin a pris ses fonctions au 1^{er} septembre 2020.

Le programme scolaire reste identique à l'année dernière mais avec des normes sanitaires liées au Covid comme les récréations en décalées...

Chaque année de nombreuses activités sont proposées aux élèves :

- **USEP** : l'école adhère à l'USEP pour l'année scolaire. Une première rencontre a été organisée le 15/10/20. Course longue pour les classes de GS-CP, CP-CE1 et CE1-CE2. Les élèves ont participé à 3 activités : **course d'orientation, course de relais et course longue**. Le bilan a été très positif. D'autres évènements sont prévus pour les classes élémentaires cette année.

- **Tchouk-ball** prévu prochainement pour les CM2 : intérêt limité pour faire un déplacement (M. Faivre va contacter le responsable de l'USEP pour essayer d'organiser cette rencontre à l'école et ainsi éviter un déplacement).

- **Toutes les classes vont participer au projet « Le Cirque »** avec l'association « **Va et Vient** » de Crotenay dans le Jura. Des séances de découverte auront lieu au mois de février 2021, suivies de 3 semaines de préparation de spectacles avec l'installation d'un chapiteau au mois de juin 2021.

- **Les séances de piscine** ont été suivies par les classes de CE2-CM1 et CM2 en début d'année. Mais pour le moment tout est suspendu à cause de la fermeture des piscines.

- **Le cycle de ski de fond et sorties ski de descente** sont prévues si la neige est suffisante et que les conditions sanitaires le permettent.

Afin d'améliorer la vie à l'école un projet d'extension est à l'étude avec la **création d'une médiathèque et d'un périscolaire**.

Afin de pouvoir être **plus performants et réactifs** face aux nouvelles technologies des investissements ont été faits au niveau de :

- L'équipement informatique :
- Des vidéoprojecteurs devraient être installés très prochainement. Ce matériel est un vrai plus en terme d'outil pédagogique.
- Le réseau informatique a été rénové.
- L'équipement des classes : mobilier et matériel pédagogique

L'association de parents d'élèves va mener plusieurs opérations de ventes de produits aux familles durant l'année. Les profits seront reversés à l'ASSC (Association scolaire de l'école). Ils serviront au financement de projets comme les sorties, cirque... Des actions sont lancées pour cette fin d'année avec la vente de miel, d'escargots et de saucisses de Morteau.

Nous souhaitons une bonne année scolaire à tous.



L'accueil Périscolaire est géré par Familles Rurales Fédération du Doubs depuis Janvier 2015.



Notre effectif est en pleine croissance :

- **le matin à partir de 7h**, nous accueillons une quinzaine d'enfants dans la salle de convivialité
- **sur le temps méridien**, pour le déjeuner et les activités, nous accueillons entre 60 et 80 enfants, dans la salle de convivialité
- **le soir**, de la sortie de l'école à 18h30 pour les goûters et les activités, nous accueillons entre 30 et 40 enfants, dans la salle de la convivialité.

Depuis la rentrée de septembre 2020, l'équipe d'animation est composée de 4 personnes fixes, et de personnes recrutées selon les besoins, afin d'accueillir l'ensemble des enfants inscrits et ainsi répondre à toutes les demandes des familles. Ce sont donc **Charlotte (directrice), Mélanie, Alexandra, Sofiane** qui encadrent les enfants sur les différents temps d'accueil. Nous rencontrons des difficultés de recrutement. Si toutefois vous êtes intéressés pour intervenir au périscolaire, n'hésitez pas à envoyer un mail à al.oyeetpallet@famillesrurales.org

Avant et après les temps scolaires, l'accueil périscolaire est un moment de la journée où les enfants peuvent exprimer leur créativité. Des activités ludiques et adaptées aux compétences de chacun, sont proposées.

Un site internet est à votre disposition. Vous y trouverez les menus, les plannings d'activités. (<https://www.famillesrurales.org/oyeetpallet/>)



L'accueil de loisirs de Oye et Pallet est ouvert la 2^{ème} semaine de chaque petite vacance (octobre, février, avril). Des activités manuelles, grands jeux, et une sortie sont organisés tout au long de la semaine. Le programme d'activités est à retrouver sur notre site internet.

L'équipe d'animation
Accueil de Loisirs de Oye et Pallet
09 66 83 18 04
al.oyeetpallet@famillesrurales.org

Histoire de la Fromagerie des Grangettes (1863-1983)

Vient de paraître en Octobre 2020, une étude sur la Fruitière de Les Grangettes pour la période de 1863 à 1983, publiée par l'association « **Mémoire et Culture Comtoise** » présidée par M. Bernard Narbey.

Cette étude a été rendue possible grâce à la découverte, après le décès d'Élisabeth PETIT-MAIRE, du **gros registre de la Société de Fromagerie de Les Grangettes**. Son mari, Louis avait été longtemps le Président de cette société.

Le registre a pu être numérisé grâce au financement de l'ASEG (Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et du Patrimoine des Grangettes) et de la commune de Les Grangettes.

Le registre a été déposé par les héritiers de Mme Petit-Maire aux Archives de la Communauté de Communes du Larmont, à Houtaud, pour y être protégé (un article est paru dans l'Est Républicain en 2018).

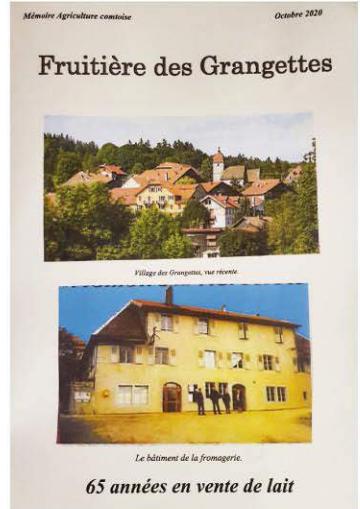
Le registre est consultable par internet sur le site des archives HOUTAUD.

M. Narbey ayant eu connaissance de l'existence de ce registre a fait un important travail de synthèse pour aboutir finalement à l'ouvrage paru. Il a pu avoir, en complément et par l'intermédiaire de M. Claude Bouhelier, dernier Président de la Coopérative Fruitière de Les Grangettes, le dernier registre de la fromagerie portant sur la période 1951-1983, année de la dissolution de la Société Coopérative.

Ainsi, nous disposons maintenant d'**une étude portant sur 120 ans de la Fruitière de Les Grangettes**, depuis l'époque de Napoléon III jusqu'à la présidence de M. François Mitterrand.

Ce document de 100 pages présente aussi un intérêt pour connaître l'histoire des familles du village qui produisaient du lait pour le Comté depuis 1863.

Pour obtenir un exemplaire, il faut s'adresser au secrétariat de la mairie. Il est vendu au tarif de 10 euros.



**BIBLIOTHEQUE
PIERRE BICHET
à OYE ET PALLET**
vous accueille
en PERIODE SCOLAIRE
mardi 16h10-18h30
mercredi 10h-12h30
et 16h-18h30
en VACANCES SCOLAIRES
mercredi 10h-12h

La vie de la bibliothèque en 2020 a subi les mêmes aléas que l'ensemble de notre planète. Alors, forcément, il a fallu s'adapter !

Pourtant l'année commençait déjà avec de belles rencontres pour *la Nuit de la lecture en janvier*, un "groupe-laine" les premiers mercredis du mois avec *rouet-aiguilles-cardes-crochets-tissages* (et gâteaux et jus de fruits...), tout ça dans un joyeux mélange de génération, grand(e)s et petit(e)s, pour s'enrichir mutuellement.

Et puis, patatras, points de suspensions...

Arrêt du prêt et des animations, ce sont les échanges par mails qui prennent le devant de la scène pendant le printemps. **Skype va nous permettre aussi deux séances d'histoires racontées**, par "la voix" chez elle, et "les oreilles attentives" dans leur maison respective. Expérience tentée et réussie, OK, mais bon, qui manque un peu de proximité !!!

Petit à petit, **les choses se remettent en place** : les livres peuvent à nouveau être empruntés, d'une fermeture complète, on passe à des horaires modifiés, et le passage dans les classes est possible, mais sans emprunt de livres pour les écoliers. On s'adapte encore !

Le jardin partagé de l'abreuvoir et de la mairie planté en même temps que le fleurissement du village, est "visité" par les élèves en juin, avec, en lien, des animations dans les classes et des lectures sur ce thème. La fréquentation de la bibliothèque pendant l'été est stable. Et **la rentrée voit son lot de nouveaux inscrits** ; c'est toujours agréable de faire découvrir ce bel outil intercommunal qu'est la bibliothèque, pour parler livres, bien sûr, mais également pour proposer des rendez-vous tout au long de l'année.

Les animations d'automne, malgré les circonstances sont réalisées :

- **une superbe Journée du Patrimoine**, avec l'aide de la nouvelle équipe municipale et de bénévoles, le 19 septembre, à la mare des grands Communaux : un lieu magique (re)-découvert avec les anciens plans cadastraux, une nouvelle carte de course d'orientation, et une approche de la flore et des petits fruits d'automne.





- la soirée "Courts métrages" du 9 octobre, proposée par la Médiathèque Départementale du Doubs, pour rire, pleurer, s'étonner, s'émouvoir, avec une belle sélection de petits films.

- et le "groupe-laine" qui retrouve aiguilles et cartes...

Comment finira-t-on l'année ?...

Quand vous lirez ces lignes, vous aurez eu la réponse...

Les rencontres littéraires des Petites Fugues doivent avoir lieu fin novembre à la ferme du Montrinsans, un bricolage de Noël est programmé...

Les étagères de la bibliothèque sont toujours achalandées de nouveautés, achetées grâce au budget alloué par la commune de Oye et Pallet et les 3 autres du regroupement pédagogique, Les Grangettes, la Planée, Malpas.

Il y a forcément des ouvrages que votre curiosité dénicherait... ils n'attendent que vous !

Au plaisir d'échanger nos "coups de coeur" au coin des rayons de la bibliothèque.

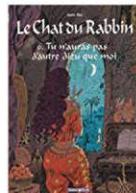
Pour suivre les infos, mises en lien sur le site
de la Communauté de Communes :

<https://www.cclmhd.fr/commune/oye-et-pallet/?page=bibliotheque>

Ouverte à tous, la bibliothèque propose un abonnement de 5 euros, par famille et par an (gratuité pour les possesseurs de la carte jeune).

Pour tout renseignement, ou si vous ne pouvez pas passer :

Téléphone 03 81 89 46 86 ou mail : bibliothequeoyeetpallet@gmail.com

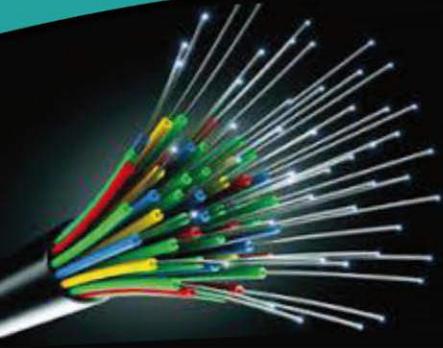


La mise en service de la fibre optique du réseau Doubs Très Haut Débit à Les Grangettes.

C'est au tour des Tiercelets d'être en cours de fibrage dans le grand projet départemental porté par le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit qui associe, depuis 2013, le Département et notre Communauté des Lacs et Montagnes du Haut Doubs. D'ici quelques mois, nous rejoindrons ainsi les 63 000 foyers déjà éligibles à la fibre dans le Doubs pour plus de 22 000 abonnés.



Sur le secteur dont dépend techniquement notre commune, les travaux ont commencé en juillet 2020 avec l'**installation d'un local technique à MALPAS** lui-même rattaché à un central optique déjà existant situé à LABERGEMENT SAINTE MARIE. Il reste ensuite à tirer les câbles en souterrain ou en aérien dans la commune, à poser des boîtiers techniques à proximité (en général moins de 100 mètres) des habitations, et à souder une par une les milliers de fibres. Ces travaux sont engagés depuis mi-novembre 2020. **« Port-Titi » a été intégré dans ces déploiements** et sera équipé en même temps que le centre-village.



La Covid-19 occasionne quelques décalages difficiles à anticiper : **l'ouverture commerciale du réseau est attendue à ce jour entre mai et juin 2021**. Il restera alors à effectuer le raccordement final, une opération qui sera pilotée par le fournisseur d'accès internet (FAI) que vous choisirez.

Ce raccordement n'aura rien d'automatique : il sera réalisé à la suite de la souscription d'un abonnement fibre par les habitants.

La fibre optique est indispensable pour remplacer le réseau téléphonique qui commence à vieillir et dont l'extinction a déjà été annoncée par son propriétaire, Orange, à partir du milieu de la décennie.

La fibre est capable de transporter beaucoup plus de données que l'ADSL sur le cuivre, sans effet d'affaiblissement avec la distance. Le réseau fibre pourra ainsi faire face à l'augmentation exponentielle de consommation de bande passante pour l'accès à internet.

Les fournisseurs d'accès internet vous seront présentés, ainsi que la démarche pour souscrire, lors d'**une réunion publique prévue quelques jours avant l'ouverture commerciale**.

En attendant, vous pouvez vous renseigner sur le site du Syndicat mixte Doubs THD (www.doubs-thd.org) ou sur celui de la société qui commercialise le réseau (www.doubs-thd.com). Vous pouvez aussi contacter le Syndicat mixte par mail (contact@doubs-thd.com) ou par téléphone (**09 71 16 60 20**).

Le **réseau Doubs THD est public**, il est financé par le Département et les Intercommunalités du Doubs et bénéficie de subventions de l'Etat et de la Région.

Logement d'abord

« **Logement d'abord** » est un dispositif qui permet à des propriétaires ayant arrêté de louer leur appartement, en raison d'impayés ou de difficultés à gérer la location, de déléguer la gestion de leur bien à une agence immobilière sociale (SOLIHA AIS) qui a passé une convention avec l'État et le département.

Cet organisme assure une gestion de proximité du logement et l'accompagnement du locataire durant toute la durée du bail grâce à un contrat qui comprend notamment :

- les états des lieux d'entrée et de sortie ;
- les petites réparations de maintenance ;
- une garantie permanente de loyer ;
- une assurance contre les dégradations.

De plus, ce dispositif propose un avantage fiscal très incitatif qui permet des abattements sur les revenus fonciers pouvant atteindre 85 % selon les zones concernées et de nombreuses charges déductibles.

Enfin, une prime de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) est même possible sur certaines zones permettant de couvrir environ trois ans de frais de gestion.

Pour tout renseignement sur ce dispositif, veuillez contacter :

- Madame MAIRE Alexia de l'ADIL au 03 81 61 92 41
contact@adil25.fr
- ou M. MESSMER Lilian de la Direction des Solidarités
du Haut-Doubs au 06 46 02 17 43
lilian.messmer@doubs.fr



Aides financières pour des travaux de rénovation énergétique dans des logements existants.

En 2020, les aides à la rénovation énergétique évoluent avec «**MaPrimeRénov'** », une forfaitisation du crédit d'impôt pour la transition énergétique. **Les aides déjà bien connues** que sont l'éco-prêt à taux zéro, les aides « Coup de Pouce », le crédit impôt pour la transition énergétique (CITE), la TVA à taux réduit, le chèque énergie... sont maintenues et enrichies.

Depuis le 1er octobre 2020, **MaPrimeRénov'** accompagne encore plus de ménages avec :

l'ouverture de MaPrimeRénov' :

- à tous les propriétaires qui occupent leur logement, sans conditions de revenus,
- à tous les propriétaires bailleurs,
- à toutes les copropriétés, pour la réalisation de travaux dans les parties communes ;

un bonus « sortie de passoire énergétique » (étiquette énergie F ou G) ;

- un forfait « Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) » pour les ménages souhaitant se faire accompagner dans leurs travaux ;
- un forfait « rénovation globale » pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs afin d'encourager les bouquets de travaux.

Si vous souhaitez obtenir **davantage de renseignements** relatifs aux aides financières ou si vous avez des questions techniques, financières ou juridiques sur les travaux que vous souhaitez réaliser, vous pouvez contacter les conseillers FAIRE au **0 808 800 700** ou vous rendre sur le site **www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides** pour estimer le montant des aides auquel vous avez droit.

Vous pouvez aussi consulter le guide pratique des aides financières rénovation habitat sur le site de l'ADEME :

<https://www.ademe.fr/aidesfinancieres-2020>

Gestion des déchets

L'évolution de notre mode de vie et de consommation a entraîné **une augmentation de la quantité et de la nature de nos déchets**. Ceux-ci peuvent avoir des impacts sur la santé humaine et sur l'environnement s'ils ne sont pas correctement gérés.



Notre communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs regroupe 32 communes (rappelons-nous de la fusion en 2017 des communautés de communes du Mont d'Or et 2lacs avec celle du Haut-Doubs).

La gestion qui comporte les étapes de **mobilisation des déchets** (collecte, transport...) et **de traitement**, est jusqu'à ce jour organisée de manière différente dans les deux ex-communautés de communes.

Dans un souci d'harmonisation et dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement et du principe de proximité, **la CCLMHD doit viser la meilleure valorisation du déchet, adaptée au contexte de notre territoire.**

Même si notre territoire trie davantage (+8% c'est-à-dire que chaque habitant a trié 4kg de plus que l'an dernier), chaque habitant de notre communauté de communes doit respecter les règles de tri sélectif et diminuer encore ses ordures ménagères :

LE BAC JAUNE

Pots de yaourt, barquettes de jambon, emballages du pack d'eau... depuis janvier 2020, tous ces emballages en plastique sont désormais triés et déposés dans le conteneur jaune.



Je dépose **EN VRAC** :

✓ Emballages vides

✓ inutile de laver

✓ Ne pas imbriquer



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

NOUVEAU



Sacs, sachets, films



Barquettes



Pots, tubes

NOUVEAU



Bouteilles, flacons

EMBALLAGES EN CARTON



EMBALLAGES EN MÉTAL



TOUS LES PAPIERS



Gestion des déchets



Ces nouveaux emballages triés peuvent devenir une ressource pour la fabrication d'autres objets, par exemple:

- 6 pots de yaourt permettent de fabriquer un cintre
- 49 barquettes en plastique sont nécessaires pour concevoir un arrosoir.

Souvent dans un souci de gain de place dans notre bac jaune, nous avons tendance à imbriquer les emballages. Le problème est qu'une fois sur la chaîne de tri, il n'est pas possible de séparer les différents emballages emboîtés les uns dans les autres, ce qui rend alors leur recyclage impossible.



LE BAC BLEU

Déposez votre verre dans le point de collecte (bac bleu) prévu à cet effet. **Le verre se recycle à l'infini !**



CONTENEUR A VERRE

- Contenant vide
- Sans bouchon



Pots, bocaux



Bouteilles



LE COMPOSTAGE

Compostez pour valoriser vos biodéchets et obtenir votre propre compost.

Obtenez votre composteur (85 cm x 97 cm x 84 cm) auprès de PREVAL (sur rendez-vous). Il est distribué en kit (transportable dans une voiture), avec notice de montage, guide pratique du compostage et bio-seau de 7 L avec couvercle pour déchets de cuisine.

Que reste-t-il alors dans nos ordures ménagères ?

- Mouchoirs en papier, lingettes, couches jetables
- Emballages en bois (boîte à fromage par exemple)
- Objets en plastique (jouet, brosse à dents ...)
- Litière d'animaux
- Sans composteur : restes de repas, épluchures, etc...



Gérer les déchets, même lorsqu'on les recycle, a un impact sur l'environnement et constitue une charge économique pour le territoire. Réduire les déchets à la source est aujourd'hui indispensable. **Alors, éviter les produits suremballés, acheter en vrac...**

Un doute, une question ?

Consultez : www.consignesdetri.fr / mail : contact@preval.fr

Les lingettes !!

STOP AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES !!!



En temps normal les Français en sont de grands utilisateurs qu'elles soient pour l'hygiène, le ménage ou autres. On considère que 233 lingettes sont utilisées chaque seconde dans les foyers français mais **depuis la crise sanitaire actuelle c'est une augmentation massive** qui est constatée que ce soit à domicile, au bureau, dans les transports, à chaque instant de notre vie.

Ces petits carrés de textiles, imprégnés de substances diverses, sont faits pour un usage spécifique et unique et viennent ensuite grossir au mieux nos poubelles mais aussi de plus en plus **causer de gros problèmes sur nos canalisations**.

Il faut savoir que même si certaines sont indiquées comme biodégradables sur les emballages, elles **mettent plus de trois mois** à se dissoudre et leur présence dans les canalisations crée des bouchons qui accrochent les matières, gonflent et mettent à mal canalisations et système de pompage. **Les pompes des réseaux cessent de fonctionner** ce qui provoque des refoulements d'égouts, des débordements dans les milieux naturels, des arrêts de systèmes d'assainissement qui, très souvent, donnent lieu à des réparations coûteuses. Ces coûts de nettoyage, entretien, réparations ont des conséquences directes sur la facture d'assainissement que nous recevons tous et toutes ...

N'oublions pas que, par leur cycle, les eaux usées reviennent un jour ou l'autre à notre robinet ou sur notre tête !!

SOYONS RESPONSABLES

- Pour notre environnement,
- Pour nos rivières, lacs, la faune et la flore qui s'y développent,
- Pour l'eau potable que nous consommons,
- Pour nos factures,

NE JETONS PAS LES LINGETTES DANS LES TOILETTES !!

ET POUR LE RESPECT DE TOUS :

NE JETONS NOS MASQUES ni dans la rue,
ni dans les toilettes, ni dans la poubelle jaune

JETONS-LES DANS LA POUBELLE INCINERABLE (verte) !



Voisinage / Service de transports

Choisir le bon moment,
c'est moins dérangeant !



BRUIT DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

DÉPÔT DES BRANCHAGES

La commune met à disposition « route de la Vierge » **une place où déposer vos branchages** (l'herbe de tonte et les feuilles sont interdites) strictement réservée à nos habitants ou aux entreprises qui travaillent dans le village. Malheureusement, certains d'entre nous y déposent tout autre déchet.

Nous vous demandons de bien vouloir **respecter les règles communales**. La gestion se fait par notre cantonnier. Ce site est sous surveillance.

Une réflexion est en cours sur un aménagement du dépôt de branchages (broyeur).

Transport TAD
à la demande
Le Crouzet
Pontarlier



Le Syndicat de transport Rive Gauche met à votre disposition un service de transport ouvert à tous à la demande le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois.

Il vous suffit de réserver la veille avant 17h aux Monts-Jura (Tél. **03 81 39 88 80**).

Votre prise en charge se fera à l'arrêt de bus du village.

Le prix du trajet Les Grangettes -> Pontarlier est très attractif :

- trajet aller : 1,50 euros
- trajet aller/retour : 2,50 euros

Alors, n'hésitez pas, profitez-en!

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le secrétariat du Syndicat 03 81 69 62 02

Etat Civil & Infos



Céleste MIDOL née le 26 février 2020.

Charlie DEVILARD GARZONI née le 30 mars 2020

Paul BOUHELIER né le 30 avril 2020

Roland ROUSSEAU le 11 août 2020,

à l'âge de 73 ans.

Jacques BARTHET le 06 décembre 2020,

à l'âge de 92 ans.



Tout jeune âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit son anniversaire.

Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Comment se faire recenser ?

- L'intéressé ou son représentant légal doit se présenter en mairie, muni d'un livret de famille et d'une pièce d'identité justifiant la nationalité française (carte d'identité ou passeport)

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

INFOS UTILES

MAIRIE

7 rue de l'Eglise - 03 81 69 63 01
mairie.lesgrangettes@orange.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACS
ET MONTAGNES DU HAUT-DOUBS (CCLMHD)
03 81 49 10 30 - www.cclmhd.fr

ECOLE PRIMAIRE INTERCOMMUNALE DE OYE-ET-PALLET
03 81 89 46 27 - ce.0250760R@ac-besancon.fr

ACCUEIL PERISCOLAIRE FAMILLE RURALE
09 66 83 18 04 - al.oyeetpallet@famillesrurales.org

MEDIATHEQUE OYE-ET-PALLET
03 81 89 46 86 - bibliothequeoyeetpallet@gmail.com

DECHETERIE – LABERGEMENT-STE-MARIE (Lieu-dit La Fuvelle)
03 81 49 10 30 – www.cclmhd.fr

GENDARMERIE - LES HÔPITAUX-NEUFS
03 81 49 10 11

MEDECIN DE GARDE
39 66

PHARMACIE DE GARDE
32 37

CORRESPONDANT PRESSE
Mme VIENNET 06.71.53.87.39

*La commission « Information et communication »
a le plaisir de vous présenter le nouveau bulletin municipal
et tient à remercier tous les contributeurs ayant préparé
un article, donné une photographie ou des informations,
notamment les présidents d'associations et tout particulièrement
Carine, notre secrétaire de mairie.*

*La mémoire des Tiercelets
a pour but de vous fournir des informations concernant
la vie municipale, intercommunale ou associative.
N'hésitez pas à faire des suggestions ou des remarques
afin que ce bulletin convienne aux attentes du plus grand nombre...*

